

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

Les temps forts 2023

Territoire et fonctionnement

Prévention

Les déchets en chiffres

**ordures ménagères
collecte sélective
déchetteries**

Le budget

**la répartition des coûts
dépenses et financements**

L'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à l'assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les temps forts 2023



ÉTÉ 2023

De nombreux espaces publics et équipements sportifs des 5 communes du Sud-Est Manceau sont équipés de poubelles dites bi-flux, qui permettent de séparer les emballages des ordures ménagères comme à la maison.



01 OCTOBRE 2023

L'événement Déchet'en fête attire une centaine de visiteurs sur la déchetterie de Parigné-l'Évêque. Parmi les activités proposées, plusieurs suscitent la curiosité : la démonstration du compacteur ainsi que les ateliers sur la cuisine antigaspi et la salle de bain Zéro Déchet.



DÉCEMBRE 2023

1 200 tonnes de gravats sont collectés en déchetteries puis transformés en grave de deux tailles : une avec des morceaux plus gros pour reboucher les trous sur les chemins, et une plus fine pour recouvrir les trous rebouchés et garantir ainsi une circulation confortable et sécurisée.

Territoire et fonctionnement

Situé au Sud-Est de la ville du Mans, le Sud-Est Manceau dessert **17 632 habitants** selon les derniers recensements disponibles. Son siège est installé à Parigné-l'Évêque.

Tous les particuliers et les professionnels bénéficient des collectes des ordures ménagères et sélective. Seules les entreprises qui justifient de l'élimination de tous leurs déchets par un prestataire privé, et qui n'utilisent donc pas de service, peuvent être exonérées par la Communauté de Communes (18 entreprises en 2023).



Un peu d'histoire

Depuis 1997 et la prise de compétence « collecte et traitement des déchets », la **collecte sélective des emballages et des journaux-magazines** est mise en place, d'abord par apport volontaire puis en porte en porte depuis 2001 en cassettes avec tri à la source. **En 2012**, la collecte sélective des emballages ménagers a été modifiée. Le nouveau mode de collecte implique la **mise à disposition pour chaque habitation d'un bac gris à couvercle jaune** dans lequel sont déposés les emballages. Le verre, quant à lui, est collecté uniquement dans les points d'apport volontaire.

Le service apporté via les déchetteries a quant à lui bien évolué également par la construction d'équipements aux normes sur **Changé en 1999**, sur **Challes en 2003** et sur **Parigné-l'Évêque en 2007** en remplacement des anciens sites. **En 2022, un système de pass est mis en place** en déchetterie pour limiter les flux extérieurs.

1 équipe en régie

Le service Environnement de la Communauté de Communes assure la **surveillance et l'entretien des déchetteries** et les autres tâches dépendant du service.



Karine Leroy

Responsable
Service Environnement



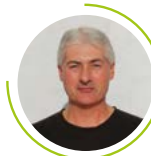
Christophe Tourneur

Chef d'équipe



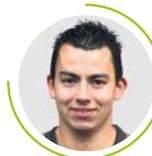
Valérie Beaufreton

Secrétaire Aménagement -Cadre de vie



Laurent Beulé

Agent déchetteries



Romain Geslin

Agent déchetteries



Vanessa Denisot

Agent déchetteries



Caryl Pohu

Agent déchetteries



Karine Evrard

Agent déchetteries

Des prestataires pour les collectes et traitements

La Communauté de Communes assure, via des prestataires, la **collecte des ordures ménagères** résiduelles, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux et magazines, la **collecte en déchetteries** des déchets encombrants, des déchets ménagers spéciaux, des déchets électriques et électroniques et de divers autres éléments grâce à des entreprises spécialisées (piles, cartouches d'encre...).



Prévention

La Communauté de Communes s'est engagée dans une **démarche de prévention et d'éducation à l'environnement** qui se décline sous la forme d'actions complémentaires.



Les Jours Verts accueillent plus de 450 enfants de CM1 et CM2 et IME sur 6 jours. Les ateliers portent sur la biodiversité, les énergies, les déchets et l'eau.



Mise à disposition de **composteurs individuels** (1 335 distribués depuis 2008 soit 16% des foyers) et prise en charge et/ou suivi de **composteurs collectifs**.



Mise à disposition d'un autocollant **Stop Pub** pour inciter à limiter la production de déchets papier.



Sensibilisation au travers du magazine et du site internet communautaires avec une communication plus spécifique.



Événements dédiés au grand public et aux entreprises : Déchet'en fête, Semaine du réemploi



Animation sur le **Zéro Déchet** menée auprès des élèves de CP de Parigné-l'Évêque.

Les déchets en chiffres

Les ordures ménagères

La collecte est effectuée **en porte-à-porte une fois par semaine** :

JANVIER - JUILLET

- Lundi : Brette-les-Pins, La Vaudère et route de Ruaudin à Parigné-l'Évêque.
- Mardi : Saint-Mars-d'Outillé.
- Jeudi : Changé
- Vendredi : Challes et Parigné-l'Évêque.

JUILLET - DÉCEMBRE

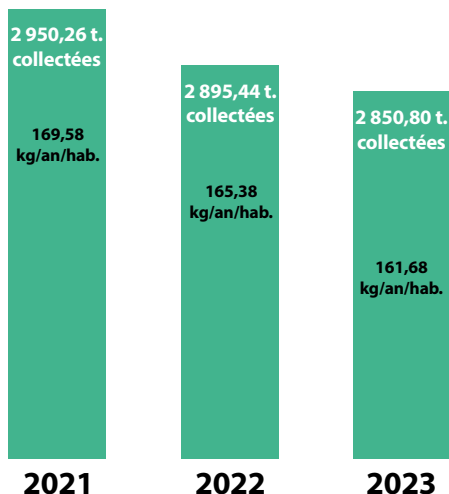
- Lundi : Brette-les-Pins, La Vaudère et route de Ruaudin à Parigné-l'Évêque.
- Mardi : Saint-Mars-d'Outillé.
- Mercredi : Changé et Challes.
- Vendredi : Parigné-l'Évêque.



En baisse

La quantité collectée diminue de **1,54 %**

Le poids au kilo par habitant par an diminue de **2,24 %**



Que deviennent-elles ?

Après collecte, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées au Mans par SYNER'VAL (151 494 tonnes traitées en 2023). Cette usine réalise de la valorisation énergétique par cogénération : électricité (57 860 MWh en 2023) et chauffage urbain (136 495 MWh en 2023). Mesurée en permanence, les fumées épurées rejetées dans l'air sont conformes à la réglementation en vigueur. Les mâchefers issus des produits incombustibles de l'incinération sont traités pour séparer les métaux, qui sont ensuite valorisés, des mâchefers qui sont quant à eux utilisés en technique routière. Les résidus d'épuration des fumées d'incinération (REFIOM) sont envoyés vers un site classé pour le traitement des déchets industriels dangereux. De plus, l'impact environnemental est suivi afin de quantifier les retombées issues des rejets atmosphériques.

Les déchets en chiffres

Le verre

21 points d'apport volontaire (● sur la carte) sont disponibles sur tout le territoire pour la collecte du verre, ce qui représente 45 colonnes accessibles. Il est ensuite acheminé sur 4 sites de traitement par le verrier OI France SAS.

En baisse

La quantité collectée diminue de 5,52 %
Le poids au kilo par habitant par an diminue de 6,20 %

La collective sélective

La collecte est réalisée en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines.

JANVIER - JUILLET

Semaine 01

- Lundi : Changé secteur 2.
- Mardi : Challes/Changé secteur 3.
- Mercredi : Parigné-l'Évêque secteur 1.
- Vendredi : Saint-Mars-d'Outillé.

Semaine 02

- Lundi : Changé secteur 1.
- Mardi : Brette-les-Pins.
- Mercredi : Parigné-l'Évêque secteur 2.

JUILLET - DÉCEMBRE

Semaine paire

- Lundi : Changé secteur 2.
- Mardi : Parigné-l'Évêque secteur 1.
- Jeudi : Brette-les-Pins et Challes.

Semaine impaire

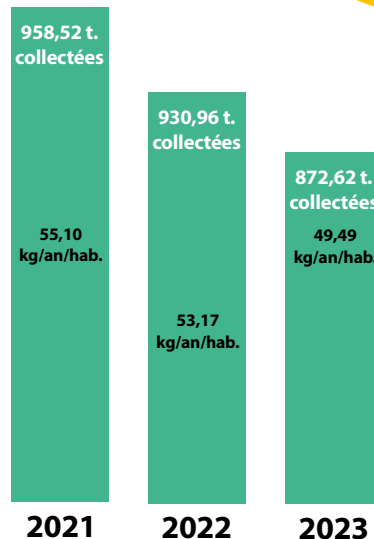
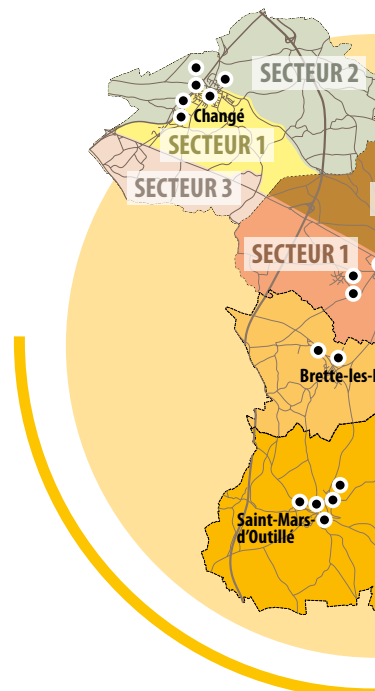
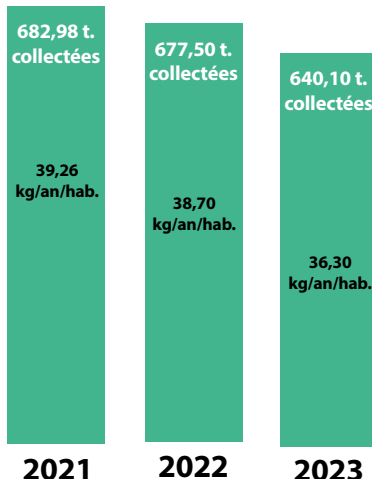
- Lundi : Changé secteur 1.
- Mardi : Parigné-l'Évêque secteur 2.
- Jeudi : Saint-Mars-d'Outillé.

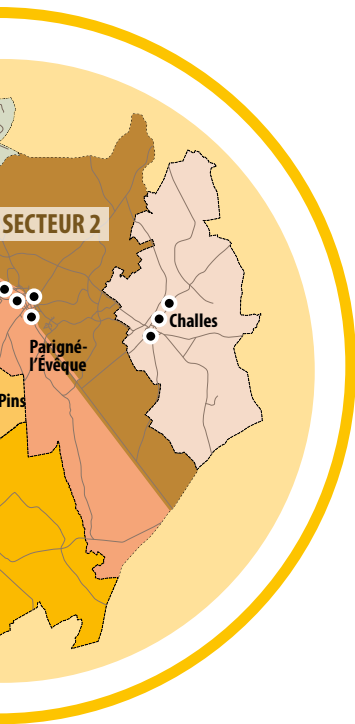
En baisse

La quantité collectée diminue de 6,27%
Le poids au kilo par habitant par an diminue de 6,92 %

AU TOTAL 1 512,72 tonnes collectées soit 85,79 kg/an/habitant

Comparatif : 1608,45 t. et 91,87 kg/an/hab. en 2022 - 1641,50 t. et 94,26 kg/an/hab. en 2021





	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Verre	682,98 t.	677,50 t.	640,10 t.	- 5,52 %
	39,26 kg/hab	38,70 kg/hab	36,30 kg/hab	- 6,2 %
Papier	369,19 t.	318,89 t.	213,89 t.	- 32,93 %
	21,22 kg/hab	18,21 kg/hab	12,13 kg/hab	- 33,39 %
Cartonnette	196,38 t.	191,69 t.	179,59 t.	- 6,31 %
	11,29 kg/hab	10,95 kg/hab	10,19 kg/hab	- 6,94 %
Plastique	99,91 t.	108,10 t.	111,42 t.	+ 3,07 %
	5,74 kg/hab	6,17 kg/hab	6,32 kg/hab	+ 2,43 %
Acier	30,61 t.	29,10 t.	31,57 t.	+ 8,49 %
	1,76 kg/hab	1,66 kg/hab	1,79 kg/hab	+ 7,83 %
Gros de magasin	22,60 t.	24,89 t.	23,38 t.	- 6,07 %
	1,30 kg/hab	1,42 kg/hab	1,33 kg/hab	- 6,34 %
Briques en carton	11,58 t.	17,34 t.	14,93 t.	- 13,9 %
	0,67 kg/hab	0,99 kg/hab	0,85 kg/hab	- 14,14 %
Aluminium	1,85 t.	3,60 t.	4,27 t.	+ 18,61 %
	0,12 kg/hab	0,21 kg/hab	0,24 kg/hab	+ 14,29 %
Total quantités valorisées	1 415,10 t.	1 371,11 t.	1 219,15 t.	- 11,08%
	81,34 kg/hab	78,31 kg/hab	69,14 kg/hab	- 11,71 %
Refus de tri	197,99 t.	209,46 t.	260,74 t.	+ 24,48 %
	11,38 kg/hab	11,96 kg/hab	14,79 kg/hab	+ 23,66 %

Que deviennent les matériaux après la collecte ?

Les matériaux issus de la collecte sélective, excepté le verre, sont déposés au centre de tri Valor Pôle 72 au Mans, exploité par le groupement Suez-Passenaud, pour y être triés et stockés avant envoi chez un repreneur agréé par Citeo* :

- Plastique : plusieurs sites en France (88%) et en Europe (12% : Espagne et Portugal).
- Briques : SCA Tissue (Hondouville) et Lucart SAS (Vologne).
- Acier : Arcelor Mittal (La Plaine Saint-Denis), sites de recyclage : Aviles, Dunkerque, Olaberria.
- Aluminium : Recovco Affimet (Compiègne).
- EMR (cartonnets) : Diverses papeteries en France.
- Journaux et magazines : Norske Skog (Golbey).

* Citeo (né de la fusion d'Éco-Emballages et Ecofolio) est un organisme agréé par l'État. Il perçoit les contributions des industriels et apporte son soutien aux collectivités en charge de la collecte sélective.

Les déchets en chiffres

Le réseau de déchetteries

Depuis septembre 2007, quatre déchetteries aux normes accueillent les habitants du territoire communautaire à Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé. Un règlement définit les modalités d'accès des particuliers et des professionnels. Le réseau est accessible du lundi au samedi, hors jours fériés.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Challes (route de Château du Loir)			14h-17h30		14h-17h30	
Changé (allée du pont)		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30
Parigné-l'Évêque (lieu-dit La Passardière)	9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30			9h30-12h 14h-17h30
Saint-Mars-d'Outillé (lieu-dit La pièce de l'église)	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	

Vers une meilleure gestion des déchetteries

L'accès aux 4 déchetteries communautaires se fait maintenant grâce à un pass déchetteries, une carte magnétique utilisable dans tous les sites du sud-est manceau. Cela permet de réguler le trafic afin d'éviter les files d'attente et d'empêcher le dépôt de déchets par des personnes extérieures au territoire. Chaque foyer et association bénéficie d'une carte gratuite. Fin 2023, 7 113 badges particuliers ont été édités.

Déchets acceptés en déchetteries

	CHANGÉ	CHALLES	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	SAINT-MARS-D'OUTILLÉ
	8 quais avec bennes 30 et 7 m ³ 1 plateforme déchets verts 1 borne vêtements 1 colonne à huile 1 armoire DMS 1 armoire DEEE	3 bennes 30 et 7 m ³ au sol 3 petites bennes au sol 1 borne vêtements 1 colonne à huile	9 quais avec bennes 30 et 7 m ³ 1 benne 7 m ³ au sol 1 plateforme déchets verts 1 borne vêtements 1 colonne à huile 1 armoire DMS 1 armoire DEEE	5 quais avec bennes 30m ³ 1 benne 7 m ³ au sol 1 borne vêtements 1 colonne à huile 1 armoire DMS
ARTICLES BRICOLAGE ET JARDINAGE THERMIQUES	✓	✗	✓	✓
ARTICLES SPORT ET LOISIRS	✓	✗	✓	✓
GRAVATS	✓	✓	✓	✓
DÉCHETS VERTS	✓	✓	✓	✓
ENCOMBRANTS	✓	✓	✓	✓
BOIS	✓	✓	✓	✓
MÉTAUX	✓	✓	✓	✓
CARTONS	✓	✓	✓	✓
MOBILIER	✓	✗	✓	✗
LAMPES ÉCO	✓	✓	✓	✓
PILES	✓	✓	✓	✓
HUILE MOTEUR	✓	✓	✓	✓
ÉLECTROMÉNAGER	✓	✗	✓	✗
PETITS APPAREILS	✓	✓	✓	✓
TOXIQUES	✓	✗	✓	✓
TEXTILES	✓	✓	✓	✓

Les déchets professionnels

Du côté des professionnels, du changement est à noter. Depuis l'entrée en vigueur du pass déchetteries, ils peuvent apporter leurs déchets sur les mêmes créneaux que les particuliers. Les agents sont prévenus par une sonnerie de leur présence et peuvent ensuite venir à leur rencontre pour cocher informatiquement la nature des dépôts effectués en vue d'établir la facturation. Fini le bordereau papier ! 137 professionnels sont détenteurs d'un pass déchetteries fin 2023.

Les modes de collecte en déchetteries



Électroménagers

OCAD3E et Ecologic assurent la collecte et le traitement des DEEE gratuitement. Ils sont collectés par ENVIE MAINE, qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par le biais d'une activité de collecte et de traitement d'appareils ménagers usagés.



Textiles

Grâce aux partenariats avec le Relais et l'Association du Monde Solidaire, des conteneurs spécifiques sont disposés dans le réseau de déchetteries. Les matériaux collectés sont réutilisés dans le cadre caritatif à environ 5% et transformés en isolant à 95% environ.



Bouchons plastiques

Partenaire de l'association « Opération Bouchons », le Sud-Est Manceau collecte les bouchons en matière plastique dans les déchetteries et à l'hôtel communautaire. Les fonds récoltés sont reversés à des classes d'intégration scolaire, des instituts médico-éducatifs et des CAT.



Cartouches et téléphones

Le Sud-Est Manceau est partenaire de LVL, société qui collecte et recycle cartouches d'imprimantes vides (jet d'encre et laser) et téléphones portables usagés. Une partie des bénéfices est reversée à la fédération des Maladies Orphelines.



Autres matériaux

Ils sont collectés en bennes de 30 ou 10 m³. Les déchets verts à Changé et Parigné-l'Évêque sont déposés au sol, les gravats également depuis juillet dans les déchetteries (hors Challes).



Déchets toxiques et de soins

Des armoires spécifiques sont installées pour accueillir ce type de déchets.



Lampes et tubes

OCAD3E et Recylum assurent la collecte et le traitement gratuitement via des contenants spécifiques.



Piles

COREPILE assure la collecte et le traitement des piles usagées. Le taux de recyclage est de 82,8 %.



Vélos

Le Sud-Est Manceau stocke les anciens vélos sur les déchetteries. Ceux-ci sont repris par Vel'Nature afin d'être rénovés.

Les tonnages en déchetteries

Articles de bricolage
et jardinage thermiques

Articles sport et loisirs

Déchets verts

Cartons

Bois

Encombrants

Toxiques

Gravats

Métaux

Piles

Lampes éco

Électroménagers

Textiles

Mobilier

Total

Amiante
(collecte spécifique hors site)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
	-	-	0,556 t.	-
	-	-	0,03 kg/hab.	-
	-	-	0,271 t.	-
	-	-	0,02 kg/hab.	-
	4 415,19 t.	3 496,74 t.	3 455,02 t.	- 1,19 %
	253,79 kg/hab.	199,72 kg/hab.	195,95 kg/hab.	- 1,89 %
	183,72 t.	157,34 t.	172,39 t.	+ 9,57 %
	10,56 kg/hab.	8,99 kg/hab.	9,78 kg/hab.	+ 8,79 %
	577,18 t.	487,71 t.	450,95 t.	- 7,54 %
	33,18 kg/hab.	27,86 kg/hab.	25,58 kg/hab.	- 8,18 %
	1 594,63 t.	1 323,78 t.	1 119,58 t.	- 15,43 %
	91,66 kg/hab.	75,61 kg/hab.	63,50 kg/hab.	- 16,02 %
	42,53 t.	33,84 t.	33,53 t.	- 0,92 %
	2,44 kg/hab.	1,93 kg/hab.	1,90 kg/hab.	- 1,55 %
	1 650,22 t.	1 412,74 t.	1 587,24 t.	+ 12,35 %
	94,86 kg/hab.	80,69 kg/hab.	90,02 kg/hab.	+ 11,56 %
	284,33 t.	219,15 t.	214,85 t.	- 1,96 %
	16,34 kg/hab.	12,52 kg/hab.	12,19 kg/hab.	- 2,64 %
	1,56 t.	1,88 t.	0,475 t.	- 75 %
	0,09 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,03 kg/hab.	- 72,73 %
	0,565 t.	0,305 t.	0,951 t.	+ 213,11 %
	0,032 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,05 kg/hab.	+ 150 %
	155,237 t.	123,66 t.	130,89 t.	+ 5,85 %
	8,92 kg/hab.	7,06 kg/hab.	7,42 kg/hab.	+ 5,10 %
	38,95 t.	32,32 t.	31,2 t.	- 3,47 %
	2,24 kg/hab.	1,85 kg/hab.	1,77 kg/hab.	- 4,32 %
	398,86 t.	344,92 t.	334,70 t.	- 2,96 %
	22,93 kg/hab.	19,70 kg/hab.	18,98 kg/hab.	- 3,65 %
Total	9 342,97 t.	7 634,38 t.	7 532,61 t.	- 1,33 %
	537,04 kg/hab	436,05 kg/hab	427,21 kg/hab.	- 2,03 %
	0 t.	9,30 t.	2,12 t.	
	0 kg/hab.	0,53 kg/hab.	0,12 kg/hab.	

Que deviennent les déchets déposés en déchetterie ?

Taux de valorisation matière et énergétique

- Valorisation matière : 7 434,30 tonnes.
 - Valorisation énergétique : 4 231,12 tonnes.
- = 11 665,42 tonnes de déchets sont donc valorisées, soit **98,33 % des déchets produits.**

NOUVEAU

Articles de bricolage et jardinage thermiques / articles sport loisirs - Convention avec Ecologic, repreneur Envie Maine (Allonnes).

Mise en place en novembre 2023.



Bois - Passenaud Recyclage (Champagné).

Un pré-tri est assuré afin de retirer les éléments indésirables (ferraille, plastiques...). Le bois peut être recyclé sous forme de plaquettes de chaufferie industrielle ou de panneaux agglomérés.



Cartons - NCI Environnement - Paprec (Le Mans) puis Passenaud Recyclage (Champagné) au 01/07/2024.

Un contrôle est assuré afin de respecter les prescriptions techniques minimales puis les cartons sont mis en balles et repris par la société Revipac. Ils sont valorisés chez des papetiers en France en majorité mais aussi dans le reste de l'Europe.



Déchets ménagers spéciaux - SOTREMO (Le Mans) et EcoDDS.

Les produits sont identifiés et font l'objet d'un transit ou d'un regroupement selon des procédures et des modes opératoires en conformité avec les réglementations. Ils sont transférés vers les centres de traitement conformes les plus appropriés. Ils peuvent faire l'objet soit d'une valorisation matière soit être incinérés (avec une possible valorisation énergétique).



Déchets verts - MCV (Le Mans).

Les déchets verts (tailles de haie, branchages et résidus d'élagage d'un diamètre inférieur à 10 cm, tontes de pelouse, feuilles) sont transportés sur la plateforme de compostage située à Allonnes. Un tri permet de retirer les éléments indésirables qui sont envoyés au centre d'incinération. Le processus pour la valorisation de ces végétaux est le compostage passif en andain. C'est un procédé de dégradation contrôlée des matières fermentescibles. Après broyage-défibrage des végétaux, le traitement comporte une phase de fermentation (2 à 3 mois) suivi d'une phase de maturation (3 à 5 mois) avec aération et humidification des tas. Pour finir, ces tas appelés andains sont criblés, stockés selon la granulométrie, et des analyses agronomiques et recherche de métaux lourds sont réalisés. Le produit fini peut être utilisé dans l'agriculture ou le jardinage.



Encombrants - MCV (Le Mans).

Ces déchets font l'objet, depuis le 1^{er} avril 2018, d'une valorisation énergétique via l'incinération.



Électroménager et lampes - Envie 72 (Le Mans).

Il existe 4 flux de déchets électriques et électroniques : le gros électroménager de froid, le gros électroménager hors froid, les petits appareils en mélange et les écrans. Les épaves collectées sont en fonction de leur état, soit démantelées complètement ou partiellement, afin d'en extraire les éléments polluants et valoriser les matériaux d'origine, soit orientées vers la filière de réemploi (vente en occasion). Les lampes basse consommation et les tubes fluorescents sont recyclables à 93% de leur poids. Le verre des tubes permet de fabriquer des nouveaux tubes, le verre des lampes fluocompactes permet de fabriquer des abrasifs et céramiques. Le métal et le mercure sont totalement réutilisés.



Gravats - NCI Environnement - Paprec (Le Mans). Concassage par l'entreprise Savattier.

Le plâtre est interdit. Sont concernés les déchets de terrassement (gravats, sables et terres non pollués), de démolition, de réhabilitation ou de construction de bâtiments (pavés, parpaings, tuiles, béton...). Deux possibilités de traitement selon la qualité des gravats : principalement une valorisation matière via le concassage sur une plateforme de tri ou le stockage à Montmirail avec la société NCI-ISDND jusqu'en juin. À compter de juillet, le produit du concassage est réutilisé par la voirie communautaire. Les éléments refusés sont traités en déchets industriels banals.



Métaux - Prestataire : Passenaud Recyclage (Champagné) puis AFM Recyclage au 01/07/2023.

Les métaux sont broyés pour fabriquer une matière première secondaire exploitée dans l'industrie sidérurgique en France et en Europe.



Mobilier

Les différentes matières récupérées à partir du mobilier sont valorisées.

Déchets non dangereux non inertes en stockage

Depuis 2010, l'indice des quantités de déchets non dangereux non inertes en stockage a baissé car les déchets concernés étaient les ordures ménagères lorsqu'elles étaient enfouies et les déchets encombrants de déchetteries qui sont incinérés actuellement.

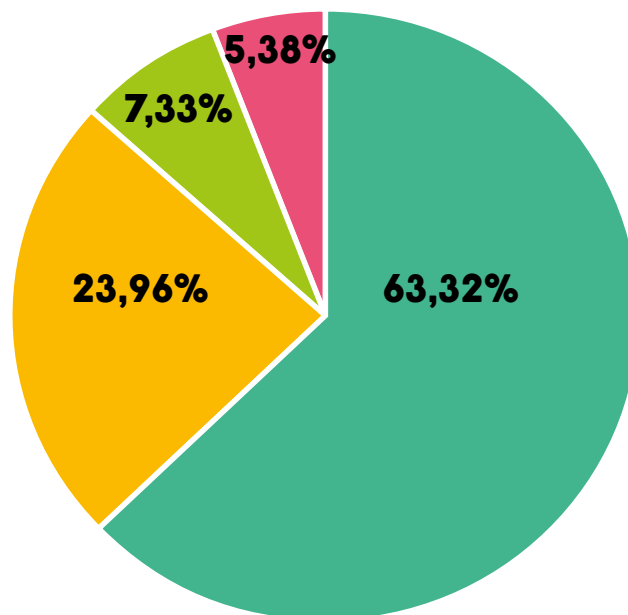
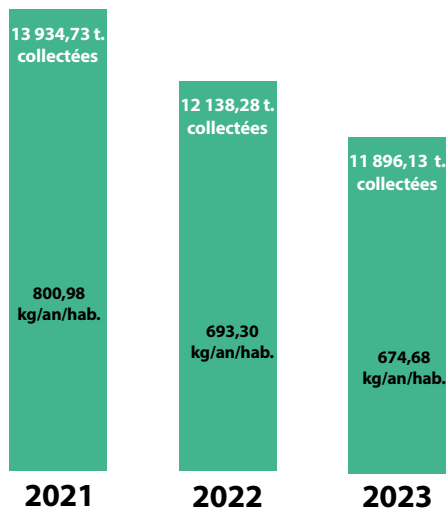
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TONNAGES (en tonnes)	1 478,84	1 517,26	1 575,14	1 373,03	5,28 (amiante)	0	4,34 (amiante)	0	9,30 (amiante)	2,12
BASE 100	35,36	36,28	37,66	32,83	0,13	0	0,11	0	0,24	0,05

Les déchets en chiffres

L'évolution globale des tonnages

11 896,13 tonnes collectées en 2023

- Déchetteries (7 532,61 t.)
- Ordures ménagères (2 850,80 t.)
- Emballages (872,62 t.)
- Verre (640,10 t.)



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TONNAGES	13 513,75 t.	13 651,09 t.	13 701,46 t.	13 304,10 t.	13 681,08 t.	13 688,53 t.	12 571,97 t.	13 934,73 t.	12 138,28 t.	11 896,13 t.
BASE 100	128,37	129,68	130,16	126,38	129,96	130,03	119,42	132,36	115,30	113

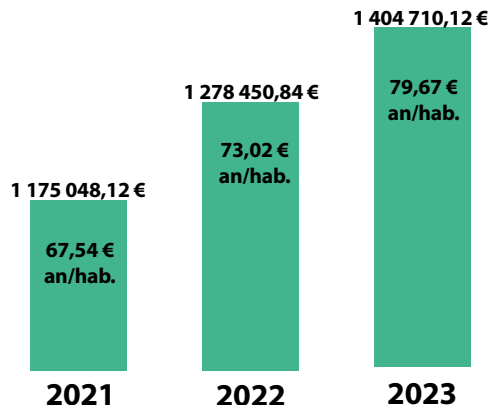
Le budget

La répartition des coûts

Le coût aidé

Le coût aidé désigne l'ensemble des charges, moins les soutiens des éco-organismes et les produits industriels (vente de matériaux, prestations...). En 2023, il est de 1 404 710,12 € tous flux confondus, soit 79,67 €/hab/an et 118,08 € à la tonne :

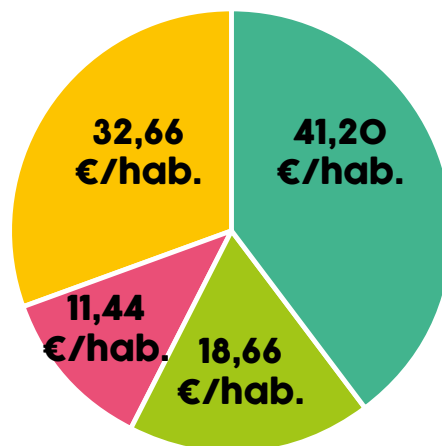
- Coût aidé pour la collecte en déchetteries : 540 854,92 €.
- Coût aidé pour la collecte sélective : 176 704,75 €.
- Coût aidé pour la collecte des ordures ménagères : 687 150,45 €.



Le coût complet

par étapes techniques

- Collecte et pré-collecte (726 369,84 €)
- Traitement (575 778,51 €)
- Frais de structure (329 093,24 €)
- Tri et conditionnement (201 717,69 €)



par flux

COÛTS COMPLETS 2023	MONTANT	FLUX DE DÉCHETS			GLOBAL
		ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES MÉNAGERS	DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	
	€ / HAB	39,77	26,57	37,61	103,96 € / hab
	€ / TONNE	245,97*	309,73*	88,04*	154,08 € / t.**

* coût divisé par le tonnage du flux

** coût divisé par la somme des tonnages des flux

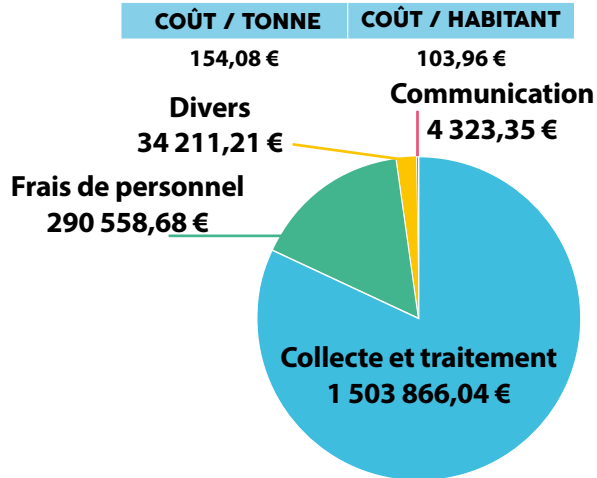
Le budget

Dépenses et financements

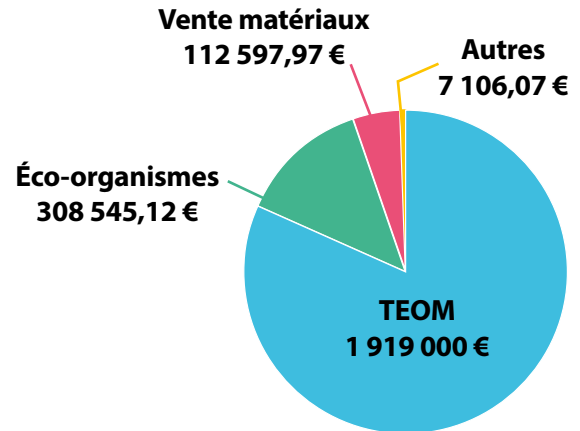
La Communauté de Communes assure la collecte et le traitement de déchets par le biais de prestations de services. Seuls les actions de prévention et le gardiennage des déchetteries sont assurés en régie directe.

Fonctionnement (HT)

Dépenses : 1 832 959,28 €



Recettes : 2 347 249,16 €



Investissement (HT)

Dépenses : 274 778,09 €

Compacteur	147 132,66 €
Chargeuses	70 000,00 €
Broyeur	35 719,00 €
Tri hors foyer	8 834,20 €
Bacs OM et CS	7 283,70 €
Composteurs	5 808,53 €

Recettes : 114 471,32 €
(Département et Ademe)

Compacteur	104 672,63 €
Broyeur	6 916,14 €
Tri hors foyer	2 882,55 €

PRESTATIONS DE SERVICES (PRIX HT)

MISSIONS ET PRESTATAIRES	COÛT	COÛT / TONNE	COÛT / HAB.
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - VÉOLIA-MCV-PAPREC	343 980,40 €	120,66 €	19,51 €
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - SYNER'VAL	332 747,27 €	116,72 €	18,87 €
COLLECTE SÉLECTIVE (PORTE-À-PORTE) - PAPREC	161 417,06 €	184,98 €	9,15 €
COLLECTE DU VERRE (APPORT VOLONTAIRE) - PAPREC	43 077,87 €	67,30 €	2,44 €
TRI DES EMBALLAGES ET DU PAPIER - VALORPÔLE 72	197 303,28 €	227,48 €	11,19 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS DE DÉCHETTERIES - MCV	167 463,25 €	149,58 €	9,50 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS DE DÉCHETTERIES - MCV	137 546,54 €	39,81 €	7,80 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DU BOIS DE DÉCHETTERIES - PASSENAUD	38 998,34 €	86,48 €	2,21 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES CARTONS - PAPREC - PASSENAUD	22 760,80 €	132,03 €	1,29 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES TOXIQUES DE DÉCHETTERIES - SOTREMO	36 860,92 €	1 099,34 €	2,09 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES GRAVATS DE DÉCHETTERIES - PAPREC	20 712,75 €	13,05 €	1,17 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DE L'AMIANTE	997,56 €	470,55 €	0,06 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « ORDURES MÉNAGÈRES »	676 727,67 €	237,38 €	38,38 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « COLLECTE SÉLECTIVE »	401 798,21 €	265,61 €	22,79 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « DÉCHETTERIES »	425 339,16 €	56,46 €	24,12 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS	1 503 866,04 €	126,42 €	85,29 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ÉCO-ORGANISMES	TOTAL ÉCO-ORGANISMES*	308 545,12 €	
VENTE DES MATÉRIAUX	DÉCHETTERIES		
	APPORT VOLONTAIRE		
	MATÉRIAUX ISSUS DU CENTRE DE TRI	MÉTAUX ET CARTONS	38 330,28 €
		VERRE	15 282,87 €
		CARTONNETTES	8 586,36 €
		ACIER	6 272,33 €
		ALUMINIUM	2 686,56 €
		PLASTIQUES	19 677,79 €
		PAPIERS/JOURNAUX/MAGAZINES	20 398,69 €
		BRIQUES	194,09 €
		GROS DE MAGASINS	1 169,00 €
TOTAL CENTRE DE TRI	58 984,82 €		
TOTAL VENTE DES MATÉRIAUX	112 597,97 €		
AUTRES RECETTES	MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS	2 525 €	
	FACTURATION DES DÉPÔTS PROFESSIONNELS EN DÉCHETTERIES	3 841,07 €	
	FACTURATION DE PASS ET PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES	740,00 €	
TOTAL AUTRES RECETTES	7 106,07 €		
TEOM	TOTAL TEOM	1 919 000 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	2 347 249,16 €	

* Citeo Emballages : 251 065,82 € sur la base d'une simulation - Citeo Papiers : 27 835,71 € - Écomobilier : 16 453,90 € - OCAD3E (DEEE) : 10 152,21 € - EcoDDS (déchets issus de produits chimiques) : 1 317,48 € - EcoTLC Refashion (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) : 1 000 € - Corepiles : 120 € - Ecologic Articles de bricolage et jardinage thermiques : 600 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST MANCEAU

rue des Écoles - CS400 15
72250 Parigné-l'Évêque

tél : 02 43 40 09 98

fax : 02 43 40 18 76

communaute.communes@sudestmanceau.com

WWW.CC-SUDESTMANCEAU.FR

Bilan édité par la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau.

Directeur de la publication : Nicolas Rouanet.

Rédaction : Service Environnement.

Maquette et mise en page : Service Communication.

Photos et illustrations : Communauté de Communes.